

née le 25 de Septembre dernier dulegitime Mariage 35

B. entre Augustin Dousset & Marguerite LeBlanc decette Paroisse
 Esther lamere presente laquelle m'a déclaré que vu l'absencedu
 Leonisse Prêtre elleavoit fait ondoyer sonenfant par Jean LeBlanc
 Dousset Sonpere. Le Parain aété Amand LeBlanc frere delamere
 18 del'enfant & La MARRAINE aété Perpetue LeBlanc sa sour
 aussi decette Paroisse Sigogne
 Le huit Novembre mil huit cens vingt quatre
 Vu des circonstances facheuses & une certaine necessité
 M. après une seule publication de promesse de Mariage
 Thomas faite à l'église de cette Paroisse lejour précédent entre
 Melanson Thomas Melanson fils majeur de Joseph Am. Melanson
 & & deLouise Comeau du district de digby dans laProvince
 Veronique dela Nouvelle écosse & entre Veronique Miuce fille ma-
 Muice jeure de Paul Miuce & de Marie LeBlanc decette Pa-
 3 roisse Je Soussigné ai reçu lemutuel consentement
 de Mariage desdites parties. ont été presens & temoins
 Ledit Paul Miuce Pere delépouse, Paul Francois Surete
 Jean Bourque, Athanase Surete Paul Surete & plusieurs autes
 personne dela Paroisse paul f suret Sigogne
 Le neuf Novembre mil huit cens vingt quatre apres la
 publication partrois Dimanches de suite les 3 precedens la
 presente date tant dans léglise de cette Paroisse au Prone
 quedans celle de la Paroisse de S^t mandé de Claire à la
 priere par celui qui y preside, des Bans de Mariage entre
 M. Joseph Devault fils majeur de Francois Christophe Devault
 Joseph Devault & de Cecile Muice dela dite Paroisse deS.^t Mandé de Claire
 & d'une part & entre Anne Natalie Clermont fille majeure
 Anne defeu Francois Clermont & de Ludivine dousset de cette
 Natalie Paroisse d'autre part sans qu'il sesoit rencontré aucun
 Clermont obstacle empêchemt ou opposition quelconque excepté
 4 l'empêchement de consanguinité au 3^e degré pu o du coté
 des meres respectives des époux duquel empêchement
 dispense leur est accordée de la part & par l'autorité des
 superieurs légitimes observant ce qui est du droit Je Pretre
 Soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage des-
 dites parties & leur ai ensuite donne la Benediction nupti-
 ale selon les rites & Cérémonies de l'église Catholique ainsi
 qu'elles sont prescrites dans le Rituel du Diocese de Quebec
 avec le con-